

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« volumes »,

le mot :

« quotas ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut appeler les choses par leur vrai nom. Le but du dispositif est de limiter l'énergie attribuée à chaque foyer. Il y a donc une idée de rationnement et de limitation qui est mieux exprimée par le mot quota.